



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 1^{er} mai 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Résolution numéro 58-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout de la demande financière pour les Fermières de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 59 -2017

Adoption des procès-verbaux du 3 et 24 avril 2017

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 3 et 24 avril 2017 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 60-2017

Appui aux Paramédics de Saint-Sylvestre

Attendu que de nouveaux contrats de services sont imposés par le gouvernement dans le secteur des services pré hospitaliers;

Attendu que ces nouvelles conditions auraient pour effet de faire disparaître plusieurs points de services ambulanciers en région;

Attendu que le point de service ambulancier de Saint-Sylvestre pourrait passer dans les coupures gouvernementales ce qui pourrait avoir un impact majeur sur la qualité des services offerts pour les résidents du sud de Lotbinière;

Attendu que ce service en est un de proximité primordial pour la population;

Attendu que des véhicules ambulanciers d'aussi loin que Sainte-Marie, Saint-Flavien et Thetford Mines pourraient venir pallier le manque en cas de dissolution du point de service de Saint-

Sylvestre ce qui aurait pour effet de mettre en danger la population desservie par ce point de service;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande de maintenir ouverte la caserne ambulancière actuelle sur son territoire, ainsi que celles situées en milieu rural, afin que la population conserve ce service de santé de proximité.

Résolution numéro 61-2017

Acceptation de la soumission pour les travaux du développement de la rue Huppé

Attendu que des soumissions ont été demandées pour les travaux du développement de la rue Huppé, soit pour des travaux d'aménagement de terrain, d'installation de conduites d'égouts et de pluvial, d'un bassin de rétention qu'un devis a été préparé par la firme WSP; que les soumissions ont été ouvertes le 20 avril 2017, que monsieur Olivier Bourque de la firme WSP a procédé à la validation des soumissions reçues ; qu'il a émis la recommandation d'accepter la soumission de Construction BML au montant de \$ 893 655.75 taxes incluses ; En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que l'on accepte la soumission de Construction BML au montant de \$ 893 655.75 et ce conditionnel à l'autorisation du financement et toutes autres autorisations demandées.

Résolution numéro 62 -2017

Approbation du rapport d'activités annuelles 2016 concernant le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière

Attendu que le directeur du service de sécurité incendie de Saint-Sylvestre et la MRC de Lotbinière ont déposé le rapport d'activités annuelles 2016 concernant le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du document et par le fait même acceptent ledit rapport ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal acceptent le rapport d'activités annuelles 2016 du service de sécurité incendie de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 63-2017

Position de la municipalité de Saint-Sylvestre en regard de l'exploitation du gaz de schiste et de l'exploration de tels gisements

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre est préoccupée par les impacts potentiels tant à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste que de l'exploration de tels gisements, notamment sur les sources d'eau potable;

Attendu que la MRC de Lotbinière a fait part de ses nombreuses préoccupations et recommandations au gouvernement du Québec à l'égard de la filière industrielle des hydrocarbures quant à ses impacts potentiels sur le territoire et ses occupants, et ce, à trois reprises (mémoire déposé au BAPE en 2010, mémoire déposé au BAPE en 2014 et résolution d'appui au mémoire de la FQM sur le projet de loi no. 106 en 2016);

Attendu qu'à ce sujet plusieurs questionnements d'ordre environnemental, économique et socio sanitaire demeurent sans réponses précises et justifient le maintien d'un moratoire sur la question;

Attendu que l'acceptabilité sociale d'un tel enjeu doit être assurée et constitue une condition non négociable;

Attendu que l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire doit jouir d'une protection maximale en regard de toute contamination potentielle;

Attendu que les municipalités doivent avoir la possibilité d'appliquer des marges de recul entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage, ce qui implique tout sondage stratigraphique ou opération de complétion ou de fracturation d'un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel;

Attendu que pour la majorité des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire l'aire d'alimentation demeure inconnue;

Attendu que pour la détermination des aires d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, un professionnel indépendant (hydrogéologue) doit être attitré à cette tâche, et ce, aux frais des compagnies gazières concernées;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu :

- Que la municipalité de Saint-Sylvestre demande au gouvernement du Québec :
 - de prévoir une protection accrue de toute aire d'alimentation d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire en regard de toute contamination potentielle;
 - d'offrir la possibilité aux municipalités d'appliquer des marges de recul minimales entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage;
 - d'exiger aux compagnies gazières concernées de faire établir par un tiers indépendant l'aire d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau

- effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire;
- d'assurer l'acceptabilité sociale du milieu qui aura à recevoir de telles activités;
- de reconduire un moratoire tant pour l'exploitation du gaz de schiste que pour l'exploration de tels gisements, et ce, pour une durée minimale de 5 ans;
- Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à :
 - M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec ;
 - M. David Heurtel ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
 - M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Sécurité publique;
 - M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
 - M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - À la MRC de Lotbinière

Résolution numéro 64-2017

Règlement d'emprunt pour le développement résidentiel numéro 106-2017

Règlement numéro 106-2017 un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de terrain, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, travaux de voirie, de bassin de rétention, d'installation de poste de pompage, d'acquisition de terrain;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2017;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire des travaux pour un prolongement de développement résidentiel avec service sanitaire selon les plans et devis préparés par la Firme WSP.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 200 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de un million deux cents mille (1 200 000 \$) sur une période de vingt ans (20).

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 65-2017

Amendement au code municipal lors de séance extraordinaire

Attendu que lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;

Attendu que lors des séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil ;

Attendu qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques ;

Attendu que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

1. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de la Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique ;
2. Dans la loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a état d'urgence ;
3. Dans la loi sur les sociétés de transport en commun, (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37) ;

Attendu que les membres du conseil des CLD (centre locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration ;

Attendu qu'il serait opportun que les membres du conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public ;

Attendu que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles ;
En conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité

- De demander au gouvernement du Québec d'amender le code municipal du Québec et toute autre loi sur municipale pertinente afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séances du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires ;
- Transmettre copie de la présente résolution à la fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec, à la direction régionale des affaires municipales et de l'occupation du territoire, aux députés provinciaux Laurent Lessard et Jacques Gourde ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec pour appui.

Résolution numéro 66-2017

Appui à Valérie Bisson dans le programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs

Attendu que madame Valérie Bisson résidente de notre municipalité désire participer au concours programme d'aide au démarrage de nouveaux producteur d'œufs (12 360 pondeuses) ; qu'un plan projet d'implantation nous a été soumis afin de respecter différents critères exigés ; que le tirage aura lieu en novembre 2017 pour déterminer le projet gagnant ; qu'en étant dans une zone agricole, l'ajout d'une production et d'un bâtiment sera un plus pour la municipalité de St-Sylvestre ; en conséquence, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'appuyer madame Valérie Bisson dans son projet de démarrage de pondeuses.

Résolution numéro 67-2017

Adoption des états financiers 2016 de la Régie inter municipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2016 de la Régie inter municipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage, tel que présenté dans le rapport financier 2016.

Résolution numéro 68-2017

Demande d'aide financière au Cercle de Fermières de St-Sylvestre

Attendu qu'une demande d'aide financière a été présentée par les Fermières de St-Sylvestre à l'occasion de leur 17^e édition de leur gala d'amateurs le 7 mai 2017; il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 145, qui correspond au remboursement de la location de salle pour cet événement.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Marc-Antoine Bilodeau, Éric Gobeil, André Langlois, Cynthia Lahaie et Steve Fortin, paramédics de la caserne de Saint-Sylvestre, sont venus expliquer la situation sur les possibilités de la perte du service ambulancier de proximité. De plus, une demande d'appui est faite pour conserver le service actuel.

Richard Therrien a demandé s'il avait du développement dans le dossier de la caisse avec la municipalité. La municipalité maintient sa position pour le moment.

André Bilodeau offre ses services pour le tondage pour l'été 2017. Lors du ramassage de la récupération le 27 avril, le camion a défoncé dans le rang St-Paul. Il y aura la même problématique cette semaine pour le ramassage des ordures. Il a été convenu que l'inspecteur municipal apporte les bacs au rang St-Frédéric pour les résidents de ce secteur pour le ramassage du 4 mai.

Rapport des comités

Bibliothèque : Un vernissage a eu lieu le 30 avril pour le lancement de l'exposition qui se tiendra tout le mois de mai. Des activités se grefferont tout le mois pour agrémenter le tout. Une idée serait arrêtée pour la chute à livres. Pour la période estivale, une bibliothèque mobile se déplacera tout l'été dans les terrains de jeux de la MRC de Lotbinière.

Loisirs : Pour le terrain de balle, des travaux seront faits pour aérer le sol. De la chaux et de l'engrais seront épandus sur la surface gazonnée. Il faudra procéder à l'installation du filet. La ligue de balle débutera sa saison le 24 mai.

Matières résiduelles : Un camion est présentement à la peinture chez Labrie. Sa durée de vie sera prolongée de 3 à 4 ans. Le ramassage des résidus vert est débuté.

Centre Multifonctionnel : Conférence de Steve Cameron le 11 mai à 19 h 30.

Inspecteur municipal : La circulation dans le rang St-Paul est de plus en plus difficile. Certaines réparations temporaires ont été effectuées. Les conditions météorologiques ne sont pas très favorables, ce qui nous amène à faire seulement le minimum pour ne pas aggraver la situation.

Travaux d'agrandissement au parc industriel, le MDDELCC a donné son approbation.

Dès qu'il sera possible, nous pourrons passer le "grader" et prévoir le calcium à la fin mai-début juin.

Entrée chez Félix Guay, il faudra ouvrir à petite dose pour voir vraiment la problématique.

M.R.C. : Le travail se poursuit sur l'étude des règlements harmonisés. L'émission des permis pour les éoliennes leur rapportera \$ 86 000.

Pompiers : La réserve d'eau près du 1069 Ste-Marie ouest a été nettoyée. Éventuellement il faudra modifier la valve et grossir le tuyau pour la prise de l'eau.

La commande pour les casques de pompier est donnée. Il y aura des casques noirs, rouge et blanc afin de bien identifier le grade de chacun.

Développement local : Surveillance des travaux pour le développement résidentiel, les membres du conseil optent pour la surveillance terrain donné à une firme et la surveillance bureau au service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière.

Corporation DÉFI : Il n'y a pas eu de rencontre.

Comité éolien : Prochaine rencontre du comité de suivi aura lieu le 11 mai.

Résolution numéro 69 -2017

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6540 à 6583 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Questions diverses: Une rencontre avec les membres du conseil de Fabrique aura lieu le 8 mai à 19 h 30.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 05 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 5 juin 2017.

Mario Grenier

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
